

Modalités de prise en charge (suite)

Le pôle d'insertion sociale et professionnelle:

- Entretiens individuels
- Ateliers techniques de recherches d'emploi (CV, lettre de motivation, recherche de stage/employeur, coaching)
- Accompagnement dans les démarches administratives
- Activités collectives (vidéo-débats, groupes d'échanges, sorties culturelles, activités sportives et artistiques)

Les activités complémentaires

- Ateliers de techniques et de recherche d'emploi, de stages
- Activités sportives : musculation, sport collectif.
- Activités artistiques et culturelles : sorties diverses, activités manuelles.

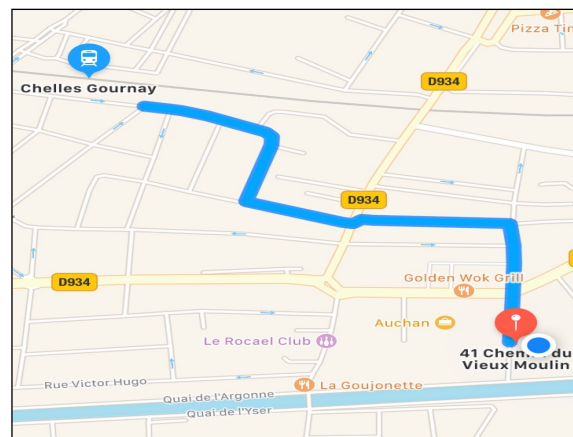
Les diplômes préparés

- CFG (**C**ertificat de **F**ormation **G**énérale)
- ASR (**A**ttestation de **S**écurité **R**outière) obligatoire pour l'obtention du permis
- SST (**S**anté **S**ecouriste au **T**ravail)
- PSC 1 (**P**révention et **S**ecours **C**ivique de niveau 1)

Coordonnées



Accès



SNCF : Station Chelles-Gournay Lignes Transilien Paris Est – Meaux – Château-Thierry/ Station Chelles-Gournay RER E
BUS : Une gare routière située devant la gare ferroviaire permet une grande mobilité. **Bus F, arrêt « Vieux Moulin »** pour se rendre à l'UEAJ depuis la gare de Chelles
AUTOROUTE : A proximité de la A104, prendre la D34 ou la D934.



Septembre 2017



Composition de l'équipe éducative

Directrice de l'EPEI de Meaux
M^{me} Lila Lou REYNAL

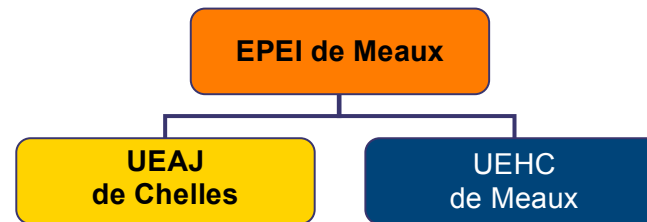
Responsable de l'unité éducative
M^{me} Aurélia MILLET

Éducateurs
M^{me} Aurélia PICART
M. Ahamada MOHAMED

Professeurs techniques
M. Ludgéro RIBEIRO
M. Wahid BCHINI

Secrétaire
M^{me} Lucette DESPLAN

Présentation de l'Établissement



L'Unité Educative d'Activités de Jour de CHELLES est un dispositif d'insertion professionnelle de la Protection Judiciaire de la Jeunesse de Seine et Marne. Il vise à favoriser l'insertion sociale et professionnelle en permettant aux jeunes de reprendre un rythme d'activités tout en construisant un **projet professionnel individualisé**.

Il accueille jusqu'à 24 jeunes âgés de 16 à 21 ans (et en deçà avec une convention de l'Éducation Nationale).

Les jeunes de 16 à 21 ans bénéficieront d'un statut de stagiaire de la formation professionnelle ouvrant droit à une couverture sociale et sous certaines conditions à une allocation ASP.

Modalité d'admission :

Les demandes d'admission sont à adresser par mail ou par fax à l'UEAJ de Chelles.

Modalités de prise en charge

Le dispositif a pour objectif de redynamiser les potentiels des jeunes éloignés de la formation et de l'emploi. Afin de les remobiliser dans la construction d'un projet professionnel, les jeunes parcourent différents pôles, permettant d'évaluer leur capacité à réintégrer les dispositifs de droit commun.

Le pôle technique :

1- Atelier Culture et Savoirs de Base (CSB) :

- réinvestissement des savoirs de base
- culture générale
- bilan de positionnement
- découvertes culturelles et du patrimoine
- ateliers d'écriture
- préparation au CFG

2- Ateliers Génie Civil :

- découverte et initiation aux métiers du bâtiment (maçonnerie, placo-cloisons, carrelage, peinture, sol)
- réalisation de chantiers extérieurs
- mises en stages

2- Ateliers Maraîchage-Espaces verts

- production et vente de légumes biologiques
- réalisation de chantiers d'insertion (mise en pratique des techniques espaces verts)
- sensibilisation à la protection de l'environnement
- mises en stages